



Signataire : Didier Bonny

Date de dépôt : 29 août 2022

Question écrite urgente

Variole du singe : quel plan d'action pour le canton de Genève ?

Depuis quelques semaines, le nombre de personnes atteintes de la variole du singe est en augmentation constante en Suisse. Selon l'infectiologue Alexandra Calmy, la Suisse est même le 6^e pays le plus affecté par million d'habitants¹.

Récemment, plusieurs communiqués et articles de presse ont rappelé l'urgence d'agir. Il paraît important de rappeler qu'aucun virus ne cible un groupe de personnes en particulier. Il peut infecter toute personne ayant un contact étroit avec une personne porteuse. Il est par conséquent nécessaire de mettre en place des mesures sanitaires pour prévenir la propagation du virus et en monitorer l'évolution, notamment auprès des catégories de la population les plus touchées.

Dans ce but, des mesures pour le dépistage précoce pour les personnes potentiellement exposées qui le demandent et la prise en charge des patients infectés doivent être prises. Suite à la décision du Conseil fédéral d'acheter un certain nombre de doses de vaccin contre la variole, une campagne de vaccination avec des critères clairs et non intrusifs d'accès au vaccin doit être mise en place.

Vu ce qui précède, mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance pour ses réponses, sont les suivantes :

¹ <https://ourworldindata.org/explorers/monkeypox?facet=none&Metric=Confirmed+cases&Frequency=Cumulative&Relative+to+population=true&country=BEL~DEU~ITA~NLD~ESP~CHE~GBR~PRT~USA~BRA>

1. *Quelle politique l'Etat de Genève a-t-il prévu de mettre en place pour le dépistage, notamment concernant sa gratuité et son accessibilité, y compris pour les personnes asymptomatiques potentiellement exposées étant donné que la prévalence réelle et une potentielle transmission asymptomatique (et donc l'impact de celle-ci sur la dynamique épidémiologique) ne sont pas connues à ce jour ?*
2. *Une politique de recommandation de dépistage en fonction de situations précises, comme pour les IST, ne serait-elle pas pertinente, en tout cas dans un premier temps ?*
3. *Suite à la récente décision du Conseil fédéral d'acquérir un certain nombre de doses de vaccin, le canton a-t-il déjà planifié sa campagne de vaccination (promotion en priorité auprès des personnes les plus exposées, processus d'accès permettant d'éviter le risque de « outing » en procédant à la vaccination dans des lieux qui s'y prêtent, en évitant des délais d'attente trop longs ou encore des questionnaires trop intrusifs qui pourraient amener des personnes à renoncer à se faire vacciner ou dépister) ?*
4. *Quels sont les critères d'éligibilité envisagés et les éventuelles priorisations si le nombre de vaccins était insuffisant pour répondre à la demande ?*
5. *En cas de nombre insuffisant de doses de vaccin attribuées à Genève, et si des doses de vaccin devaient être disponibles en France voisine, est-ce que le canton serait en mesure de trouver un accord sanitaire transfrontalier pour faciliter l'accès au vaccin ?*
6. *Comment la prise en charge des patients se passe-t-elle à ce jour d'un point de vue :*
 - *médical : accès au dépistage pour confirmer l'infection (monitorage) et accès au traitement antiviral ?*
 - *de santé publique : l'isolement et le tracing sont-ils possibles sans « outing » ? Que l'Etat de Genève a-t-il mis en place pour réduire ce risque ?*
 - *financier : une aide aux personnes précarisées par l'isolement sur décision cantonale (par exemple les indépendants, y compris les travailleuses et travailleurs du sexe) est-elle prévue étant donné que des personnes pourraient renoncer au dépistage par peur des incidences financières liées à l'isolement ?*